

LES AVANTAGES EN NATURE ET FRAIS PROFESSIONNELS

Sécuriser vos pratiques

Sécuriser vos pratiques

Les frais professionnels représentent un poste budgétaire important qui est fréquemment contrôlé par les URSSAF.

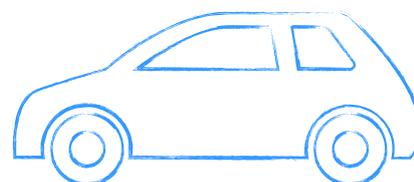
La législation dans ce domaine et celui des avantages en nature a été fortement modifiée ces dernières années : nouveaux arrêtés, circulaires, récentes décisions jurisprudentielles, notions de NTIC, mobilité, télétravail, ...

Sécurisez vos pratiques de traitement des avantages en nature et frais professionnels

Et optimisez votre gestion.

Les questions que vous vous posez

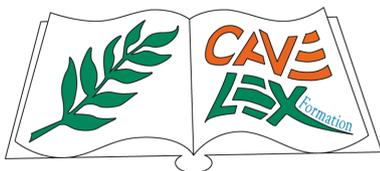
- ▶ Suis-je obligé de rembourser les frais engagés pour un déplacement professionnel ?
- ▶ Quelles sont les conditions d'exonération des remboursements pour frais professionnels ?
- ▶ Peut-on limiter le montant des remboursements pour frais professionnels ?
- ▶ Qu'est-ce que la déduction spécifique pour frais professionnels ?
- ▶ Qu'est-ce qu'un grand déplacement ?
- ▶ Qu'est-ce qu'un per diem ?
- ▶ Comment valoriser un avantage en nature véhicule ?
- ▶ La fourniture d'un téléphone portable est-elle un avantage en nature ?
- ▶ Puis-je supprimer un véhicule de fonction ?
- ▶ Puis-je imposer un logement de fonction ?
- ▶ Le salarié conserve-t-il l'usage de son véhicule de fonction pendant un arrêt maladie ?
- ▶ La fourniture à moindre prix d'un produit de la société est-elle un avantage en nature ?
- ▶ Comment sécuriser les procédures de gestion des frais professionnels ?



Les plus de Cave Lex Formation ...

Le parallèle entre avantages en nature et frais professionnels, la comparaison entre les choix d'évaluation au forfait ou au réel, les choix de location ou achat de véhicules, dans une succession de cas pratiques, permettent de bien mesurer les enjeux économiques et sociaux des choix de l'entreprise, et d'optimiser la gestion de ce poste budgétaire élevé.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations sur notre site www.cavelexformation.fr



Objectifs de la formation

- Connaître la législation applicable aux régimes des avantages en nature et frais professionnels.
- Bien faire la distinction entre avantages en nature et frais professionnels.
- Evaluer l'impact des nouvelles réglementations et rechercher la formule la plus appropriée pour l'entreprise.
- Maîtriser les techniques et opérations de paie qui en résultent.

Programme de la formation

Public

Responsables de l'administration du personnel,

Responsable paie, collaborateurs du service du personnel et de la paie,

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.

Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base

Durée

2 jours (14 heures)

Inter :

- ✦ 1 540 € HT
- ✦ 1 848 € TTC

Intra : Sur Devis

Les avantages en nature

Les textes de référence
La définition

Les règles d'évaluation

L'évaluation forfaitaire
L'évaluation réelle

Les différents avantages en nature

La nourriture
Le repas gratuit
Le titre restaurant
Le restaurant d'entreprise,
Les repas d'affaires
Le logement
Le logement gratuit,
La participation du salarié
Le logement occupé par un couple de salariés
Le véhicule
La mise à disposition permanente d'une voiture
Le véhicule acheté, loué, ou sponsorisé
Les coûts pris en charge par l'employeur
La participation du salarié
Les NTIC
La téléphonie
Internet
Les ordinateurs et les logiciels
Les autres avantages en nature
Les cadeaux d'entreprise ou du comité d'entreprise
La réduction sur les produits de l'entreprise
Les équipements et vêtements de travail

Les cas particuliers

Les mandataires sociaux
Les divergences entre les bases sociales et fiscales

Les frais professionnels

Les textes de références
La définition

Les règles de remboursement

Le remboursement forfaitaire
Le remboursement des frais réellement engagés

Les différents types de frais professionnels

La nourriture
Le repas pris à l'extérieur ou sur le lieu de travail
Les primes de panier et de chantier
Les repas d'affaires
Les déplacements professionnels
L'usage du véhicule personnel
Les grands déplacements
Les petits déplacements
La mobilité
Le déménagement
La prise en charge de l'installation
Le télétravail
Les NTIC
La téléphonie, Internet
Les ordinateurs et les logiciels

Les cas particuliers

La déduction forfaitaire spécifique
Les mandataires sociaux

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : Formateur spécialiste en paie et GRH.
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.